



## COMMUNE DU GUILVINEC

### Conseil municipal de la commune du Guilvinec

**Séance publique du 8 mars 2019 – 18 h 30**

#### Compte-rendu tenant lieu de procès-verbal

L'an deux mille neuf, huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation** : 26 février 2019

**Date d'affichage du compte-rendu** : 14 mars 2019

**PRESENTS** : Monsieur TANNEAU Jean Luc, Monsieur LE BALCH Daniel, Monsieur BRUNOT Pierre, Madame GADONNAY Stéphanie, Madame GLEHEN Danièle, Madame RANZONI Michèle, Madame AUBREE-LIJOUR Marie-Claude, Monsieur PALUD Bernard, Monsieur MARECHAL Dominique, Monsieur PERON Roger, Madame LE GOFF Françoise, Monsieur LE CLEACH Henri, Monsieur KERRIOU Christian, Madame VOLANT Laure, Monsieur LE BELLEC Etienne, Madame LAURENT Jocelyne

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Madame BODERE Albane donne pouvoir à Madame GADONNAY Stéphanie, Monsieur DANIEL René-Claude donne pouvoir à Madame RANZONI Michèle, Madame BARBET Sylvie donne pouvoir à BRUNOT Pierre, Monsieur GUEGUEN Johan donne pouvoir à Monsieur LE BALCH Daniel, Monsieur BIET Thomas donne pouvoir à Monsieur PERON Roger, Monsieur COUANT Guillaume donne pouvoir à Madame LAURENT Jocelyne.

**ABSENTE** : Madame LE GALL Gaëlle,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Michèle Ranzoni

**Nombre de membres en exercice** : 23

**Nombre de membres ayant pris part à la délibération** : 22

Après la désignation de Madame Michèle Ranzoni comme secrétaire de séance, le Maire fait part des excusés et des pouvoirs qui ont été donnés.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

En début de Conseil, le Commandant Claudine GOURVENNEC- Adjointe du Groupement Territorial de Quimper et un représentant du Centre d'Incendie et de Secours, ont présenté le bilan d'activités 2018 du SDIS.

#### 0) Adoption du PV du 14 décembre 2018

M. le Maire met aux voix le compte- rendu du Conseil municipal en date du 14 décembre 2018. Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité. (22 votants : 0 voix contre, 0 abstention, 22 voix pour).

#### 1) Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal par délibération n° 2014-45 du 30 mars 2014, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2014-69 du conseil municipal du 30 mai 2014 :

N° décisions	date	objet	Dépenses (D) ou recettes (R)
n°17.2018	17/10/18	<b>EGIT informatique</b> : Processeur de service de comptabilité (ordinateur et logiciels).	D 809.99 € HT 971,99 € TTC
n°18.2018	17/10/18	<b>ILTR</b> : Logiciels et formation GEODP placier.	D 2 030 € HT 2 436 € TTC
n°19.2018	10/12/18	<b>RINCENT laboratoire</b> : Analyse du profil hydrique de la salle omnisport.	D 1 350 € HT 1 620 € TTC
N°20.2018	27/12/2018	<b>EASY COM AUDIO</b> : Sono et pupitre	D 4 172€ HT
n°01.2019	07/01/19	<b>Marbrerie pompes funèbres DANIEL</b> : Fourniture et pose d'un columbarium.	D 6 280 €
N°02.2019	07/01/2019	<b>SODIMAR</b> : Remorque à barrière	D 1 990 € HT 2388 € TTC
N°03.2019	10/01/2019	<b>CDG29</b> : reprise des dossiers du personnel	D 3078 €
N°04.2019	11/01/2019	<b>HLR Prod "Back to the police"</b> : Estivales	D 1 500 €
n°05.2019	15/01/19	<b>Espace Emeraude</b> : Achat d'un tracteur, d'un plateau de coupe, d'un contre poids et d'un aspirateur collecteur.	D 19 460 € HT 24 452 € TTC

n°06.2019	16/01/2019	<b>Espace Emeraude</b> : Achat d'une tondeuse.	D 20 750 € HT 24 900 € TTC
N°07.2019	17/01/2019	<b>SYGES PRO informatique</b> : Achat de matériel numérique pour l'école : ordinateur, tablettes, disque dur, Apple tv, NAS...	D 9 849.18 E HT 11 819,02 € TTC
N°08.2019	26/01/2019	<b>ACCESSIBLE travaux en hauteur</b> : Stérilisation des œufs de goélands.	D 3 640 € HT 4 368 € TTC
N°09.2019	28/01/2019	<b>SIREN TELECOM</b> : Prestation de câblage réseau et fixation d'un vidéo projecteur en mairie.	D 2 540.54 € HT 3 048,65 € TTC
N°10.2019	28/01/2019	<b>SIREN TELECOM</b> : prestation de câblage réseau et fixation d'un vidéo projecteur à la médiathèque.	D 2 561.67 € HT 3 074 € TTC
N°11.2019	29/01/2019	<b>CEPIM</b> : Document unique formation santé au travail	D 3 007,40 € HT 3 608.88 TTC
N°12.2019	30/01/2019	<b>CENTAURE SYSTEME</b> : Contrat de maintenance du panneau électronique d'information.	D 1 100 € HT 1 320 € TTC
N°13.2019	30/01/2019	<b>ILTR</b> : licence de placier et licence mobile associé.	D 1 380 € HT 1 656 € TTC
N°14.2019	05/02/2019	<b>SYGES PRO informatique</b> : achat du vidéo projecteur de la mairie.	D 2 018 € HT 2 421,60 € TTC
N°15.2019	05/02/2019	<b>SYGES PRO informatique</b> : achat et installation du vidéo projecteur de la médiathèque, installation du vidéo projecteur de la mairie.	D 2 538 € HT 3 045,60 € TTC
N°16.2019	15/02/2019	<b>ASCORIA QUIMPER</b> : Achat de véhicule Kangoo Express (véhicule1)	D 9 072.42 € HT 10 807 .36 € TTC
N°17.2019	15/02/2019	<b>ASCORIA QUIMPER</b> : Achat de véhicule Kangoo Express (véhicule2)	D 9 072.42 € HT 10 807 .36 € TTC
N°18.2019	20/02/2019	<b>SAGELEC, ANCENIS</b> : module sanitaire public	D 24 900, 00 €HT 29 880,00 € TTC

**2) Approbation des comptes de gestion 2018**  
**budget principal 2018**  
**budget annexe CCAS 2018**  
**budget annexe lotissement Kermeur 2018**

Présentation par Monsieur Gilbert Gourvenec, trésorier, Trésorerie de Pont l'Abbé, du document de valorisation financière et fiscale 2018.

Les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les comptes de gestion 2018 n'appellent ni observation, ni réserve de la part du comptable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (22 votants : 0 contre, 0 abstention (22 voix pour) ,  
Décide :**

**D'APPROUVER**

- Le Compte de Gestion du budget principal 2018 dressé par M. le Trésorier
- le Compte de Gestion du budget annexe lotissement de Kermeur 2018 dressé par M. le Trésorier
- le Compte de Gestion du budget annexe CCAS 2018 dressé par M. le Trésorier

**3) Approbation des comptes administratifs 2018**

**a) budget principal 2018 :**

M. Le Balch indique que les maquettes réglementaires des comptes administratifs 2018 (M14) du budget principal et des budgets annexes (Lotissement de Kermeur et CCAS) ont été adressés à tous les membres du Conseil municipal par voie électronique.

Mr Le Balch présente le compte administratif 2018 du budget principal examiné en commission des finances du 22 février 2019 et arrêté ainsi qu'il suit.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **2 353 207, 84 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **2 978 679,77 €**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **625 471,93 €**
  
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **1 025 477,36 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **1 008 266,62 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **17 210, 74 €**

**Concernant les reports de l'exercice 2017**

- en section de fonctionnement, les recettes se sont élevées à **104 483,54 €**
- en section d'investissement, les recettes se sont élevées à **49 860,50 €**

**Concernant les restes à réaliser à reporter en 2019,**

- en section d'investissement, les dépenses se sont élevées à **892 260,73 €**
- en section d'investissement, les recettes se sont élevées à **597 880,00 €**

Ainsi, pour l'exercice 2019, en résultat cumulé,

La section de fonctionnement présente un excédent de 729 955,47 € (625 471,93 €+ 104 483,54 €)

La section d'investissement présente un excédent de 32 649,76 € (49 860,50 € -17 210,74 €)

Il en résulte pour l'exercice 2018 un solde d'exécution de 762 605,23 €

*Présentation synthétique de la section de fonctionnement 2018*

	2018	2017	2016
11 Charges à caractère général	601 717,83 €	544 688,23 €	512 033,00 €
12 Charges de personnel	1 174 533,26 €	1 086 019,52 €	1 232 614,11 €
65 Autres charges de gestion courante	370 888,63 €	434 526,49 €	709 808,60 €
66 Intérêts de la dette	93 293,43 €	98 683,32 €	102 130,24 €
67 Charges exceptionnelles	9 082,76 €	2 887,10 €	3 797,30 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 249 515,91 €</b>	<b>2 166 804,66 €</b>	<b>2 560 383,25 €</b>
43 Ecritures d'ordre	103 691,93 €	396 667,34 €	49 760,12 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 353 207,84 €</b>	<b>2 563 472,00 €</b>	<b>2 610 143,37 €</b>

	2018	2017	2016
13 Atténuation de charges	13 293,77 €	52 087,59 €	71 261,97 €
70 Produits des services	95 062,89 €	148 749,75 €	258 846,09 €
73 Impôts et taxes	1 999 792,17 €	1 956 187,85 €	2 074 152,17 €
74 Dotations de l'Etat et subventions	708 245,51 €	661 969,30 €	755 777,98 €
75 Revenus des immeubles	76 847,15 €	99 934,86 €	134 303,48 €
<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>2 893 241,49 €</b>	<b>2 918 929,35 €</b>	<b>3 294 341,69 €</b>
76 Produits financiers	10 327,11 €	402 441,67 €	2 273,12 €
77 Produits exceptionnels	75 111,17 €		
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 978 679,77 €</b>	<b>3 321 371,02 €</b>	<b>3 296 614,81 €</b>
42 Ecritures d'ordre			
<b>Total des recettes</b>	<b>2 978 679,77 €</b>	<b>3 321 371,02 €</b>	<b>3 296 614,81 €</b>
<b>Autofinancement réel</b>	<b>729 163,00 €</b>		

		BP+ DM 2018	réalisé 2018
0.20	Dépenses imprévues	29 696,69 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 371,25 €	1 176,00 €
21	Immobilisation corporelles	981 512,03 €	547 852,62 €
23	Immobilisations en cours *	321 868,72 €	11 892,00 €
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 348 448,69 €</b>	<b>560 920,62 €</b>
10	Dotations, fonds divers	119 646,61 €	119 646,61 €
16	Emprunts et dettes assimilées	203 595,20 €	156 704,25 €
204	Subvention d'équipement	314 970,00 €	188 205,88 €
26	Participation et créances rattachées à des participations		
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>638 211,81 €</b>	<b>464 556,74 €</b>
	<b>TOTAL des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 986 660,50 €</b>	<b>1 025 477,36 €</b>

		BP+DM 2018	réalisé 2018
0.01	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	49 860,50 €	49 860,50 €
13	Subventions d'investissement	567 880,00 €	206 227,59 €
16	Emprunts et dettes assimilés		600,00 €
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>617 740,50 €</b>	<b>256 688,09 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	657 218,06 €	664 271,31 €
24	Produits de cessions	49 000,00 €	0,00 €
26	participation et créances	0,00 €	10 187,50 €
27	autres immobilisations financières	0,00 €	23 288,29 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>706 218,06 €</b>	<b>697 747,10 €</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 323 958,56 €</b>	<b>954 435,19 €</b>
21	Virement de la section de fonctionnement	561 010,01 €	
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 691,93 €	103 691,93 €
	<b>TOTAL des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 986 660,50 €</b>	<b>1 058 127,12 €</b>

## Opérations d'Investissements TTC Réalisé 2018 : (chapitres 20/21/23)

Immobilisations en cours Opérations d'équipement	budget 2018 (BP + DM)	Réalisé	reste à réaliser	Proposition nouvelle 2019	Crédit ouvert 2019
N°101 - Documents d'Urbanisme - compte 202	4 271,25 €	1 176,00 €	3 095,25 €		
N°102 - Réfection de l'église - compte 21318	69 849,36 €	62 620,08 €	7 229,28 €		
N°103 - Réhabilitation de la Maison Médicale - compte 21318	316 398,26 €	124 485,31 €	191 912,95 €		
N°105 - Aménagement entrée de ville côté port	- €	- €	- €		
N°107 - Outils de communication - compte 2188	4 436,00 €	3 243,60 €	- €		
N°108 - Platelage	45 000,00 €	43 670,22 €	- €		
N°109 - Travaux électriques	73 000,00 €	7 343,88 €	65 656,12 €		
N°110 - Aménagement rue de la grève blanche	- €	- €	- €		
N°111 - Aquisition Foncière	10 000,00 €	- €	10 000,00 €		
N°112- Aménagement entrée de ville	50 000,00 €	- €	50 000,00 €		
N°114 - CIS Sud Bigouden - compte 2041412	66 570,00 €	- €	66 570,00 €		
N°114 - CIS Sud Bigouden - compte 2041582	125 400,00 €	130 862,00 €	- €		
N°115 - Mise aux normes du Gymnase - compte 21318	33 359,23 €	1 406,15 €	31 953,08 €		
N° 116- Aménagement Moulin Mer	- €	- €	- €		
N°117- Cimetières- compte 21316	- €	- €	- €		
N°131 - Amélioration de Bâtiments	92 937,05 €	87 586,56 €	- €		
N°132 - Amélioration et accessibilité voirie - compte 2151	154 817,06 €	154 513,75 €	- €		
N°134 - Acquisition de matériels (bal + tondeuse) -2182	69 000,00 €	48 996,00 €	20 004,00 €		
N°134 - Acquisition de matériels (bal + tondeuse)- 2184	639,18 €	- €	639,18 €		
N°135 - Flotte automobile (dont traffic)	32 600,00 €	12 000,00 €	20 600,00 €		
N°136 - Kergoz	30 000,00 €	11 000,00 €	19 000,00 €		
N° 138- ALSH - 21758	12 000,00 €	- €	12 000,00 €		
N°139- Haliotika (1ère année sur 3 exercices) 20422	50 000,00 €	50 000,00 €	- €		
N° 140 - Jeux + Street Workout	58 000,00 €	28 658,80 €	29 341,20 €		
N° 141 - Ecole Numerique	14 000,00 €		14 000,00 €		
<b>20 immobilisations incorporelles</b>	11 100,00 €	- €	11 100,00 €		
<b>TOTAL dépenses d'équipement</b>	1 323 377,39 €	767 562,35 €	555 815,04 €	- €	555 815,04 €

**b) budget annexe CCAS 2018 :**

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **35 178, 52 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **45 000,00 €**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **9821,48 €**

Concernant **les reports de l'exercice 2017**

- en section de fonctionnement, les recettes se sont élevées à **7386,46 €**

**Ainsi, en résultat cumulé,**

**La section de fonctionnement présente un excédent de 9821,48 €**

**Il en résulte un solde d'exécution de 17 207,94 € (7 386,46 € + 9821,48 €)**

**-c) budget annexe lotissement de Kermeur 2018 :**

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **2 500 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **0 €**
- La section de fonctionnement présente un déficit de **2 500 €**
  
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **0 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **0 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **0 €**

Concernant **les reports de l'exercice 2017**

- en section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à **160 832,06 €**
- en section d'investissement, les dépenses se sont élevées **7 740,29 €**

**Ainsi, en résultat cumulé,**

**La section de fonctionnement présente un déficit de 162 832,06 €**

**La section d'investissement présente un déficit de 7740,29 €**

**Il en résulte un solde d'exécution de -170 572,35 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (22 votants : 0 contre, 0 abstention (22 voix pour),  
Décide :**

**D'APPROUVER**, les Comptes Administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes CCAS et lotissement de Kermeur

**DE CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

**D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **II) Affectation de résultats**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (22 votants : 0 contre, 0 abstention (22 voix pour),  
Décide :**

### **Au budget principal 2018 :**

- **d'affecter** l'excédent de fonctionnement de 729 955,47 €
- Au financement de la section d'investissement : en besoin de financement à hauteur de **729 955,47 € ;**
- **de reporter** l'excédent d'investissement de 32 649,76 €
- en section d'investissement pour le même montant.

### **Au budget annexe CCAS 2018 :**

Le résultat est automatiquement reporté en fonctionnement

### **Au budget annexe lotissement de Kermeur 2018**

- **de reporter** sur le budget 2019 :
- Le déficit de fonctionnement à hauteur de 162 832,06 € en section de fonctionnement
- Le déficit d'investissement de 7740,29 € en section d'investissement

## **5) Suppression des régies de recettes Manoir de Kergoz et Cimetière**

M. Daniel Le Balch explique que suite à une réflexion sur les régies, Monsieur le trésorier de Pont l'Abbé préconise la clôture des régies d'encaisse suivantes : Manoir de Kergoz et Cimetière. La première encaisse les produits de location des salles du Manoir. La seconde encaisse les produits de concessions : tombes, dépôt des urnes au colombarium ou en caverne.

M. Daniel Le Balch ajoute que les recettes désignées ci-avant sont encaissées, après émission de titres de recettes, selon les modes de recouvrement suivants : versement en numéraires, chèques ou virements bancaires ou postaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (22 votants : 0 contre, 0 abstention (22 voix pour),  
Décide :**

- **de CLORE** les régies de recettes pour l'encaissement désigné ci-dessus et précise que toutes les délibérations antérieures sont abrogées

- **d'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **6) Convention entre la commune du Guilvinec et la commune de Plomeur**

M. Jean-Luc Tanneau rappelle que cette convention a pour but de poursuivre le partenariat entamé en 2018, entre la commune du Guilvinec et la commune de Plomeur pour l'accueil des enfants de cette commune à l'ALSH du Guilvinec.

Mme Stéphanie Gadonnay propose la signature d'une nouvelle convention triennale **entre la commune du Guilvinec et la commune de Plomeur** qui implique la prise en charge par les deux communes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les mercredis pendant les périodes scolaires et durant toutes les vacances scolaires ; la première convention étant arrivée à échéance.

Vu l'avis de la Commission des finances du 22 février 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (22 votants : 0 contre, 0 abstention (22 voix pour), Décide :**

- **de valider** le projet de convention mentionnée en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

#### **8) Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées AI section 477, 894p et 895**

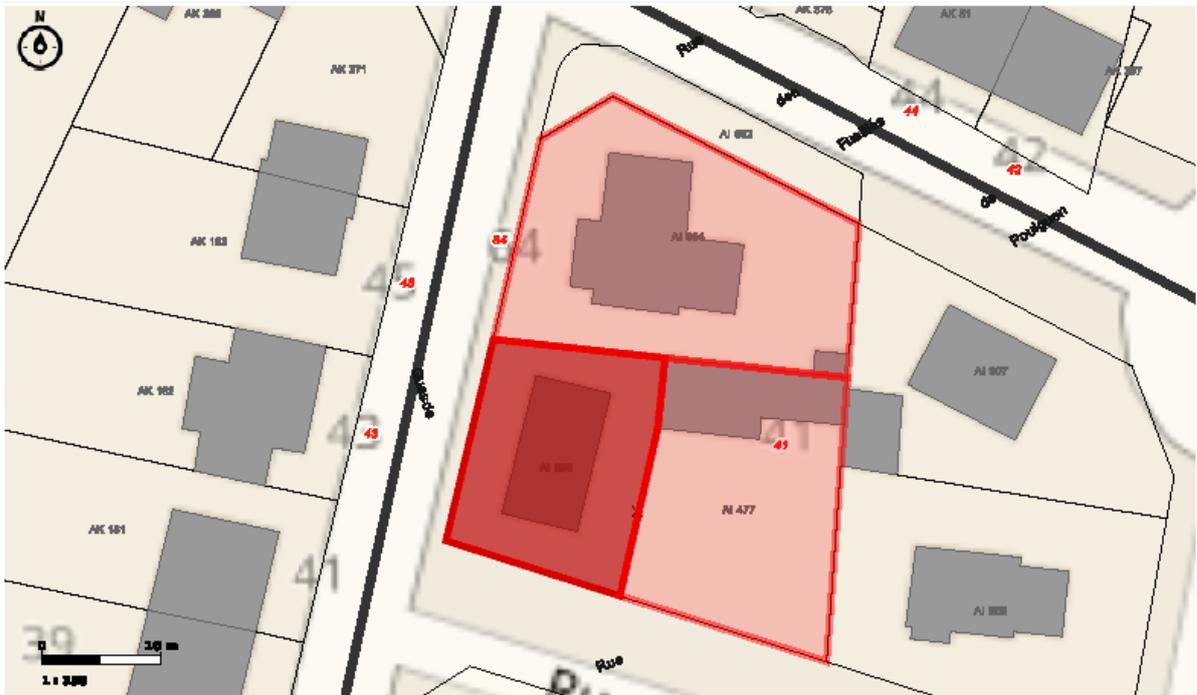
M. René-Claude DANIEL expose au Conseil municipal que la commune poursuit sa campagne de régularisation de parcelles privées sur lesquelles le domaine public s'est étendu.

Lors de l'établissement d'un document cadastral, M. Pierre Le Doaré, géomètre expert, constate qu'à l'angle des rues Jules Guesde et Sœur Pauline, la commune a réalisé une portion de trottoir et installé un poteau d'incendie sur une partie de la propriété de M. et Mme Joncour, correspondant aux parcelles AI section 477, 894p et 895.

Il convient de les régulariser.

Ainsi, il est proposé d'acquérir, à titre gratuit, lesdites parcelles, cadastrées **AI section 477, 894 p et 895**, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, correspondant à la portion sous trottoir sur laquelle se trouve également un poteau d'incendie, situées rues Jules Guesde et Rue Sœur Pauline et appartenant à M. & Mme JONCOUR, domicilié à Guilvinec, 64 rue Jules Guesde.

Il est précisé que tous les frais inhérents à la mutation immobilière seront à la charge de la commune du Guilvinec



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (22 votants : 0 contre, 0 abstention (22 voix pour),  
Décide :

- **d'approuver** l'acquisition à titre gratuit lesdites parcelles cadastrée **AI section 477, 894p et 895**, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> prises sous voie publique ;
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte de cession qui sera rédigé par Maître Céline FRITZSCHE, notaire à Plonéour-Lanvern ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre en charge les frais relatifs à cette affaire.

#### 10) Engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR coordonnée par la CCPBS et désignation des référents Infra POLMAR

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 21 septembre 2018, les membres du conseil avaient voté la modification des statuts communautaires ajoutant les compétences optionnelles : Protection de l'environnement et mise en valeur des ressources :

- Assurer la protection et la conservation des ressources en eau de surface ou souterraine utilisées pour la production d'eau potable y compris dans les périmètres de protection

- Coordonner la lutte contre la pollution maritime (Plan Infra POLMAR)

L'expertise et l'accompagnement proposés par Vigipol aux collectivités littorales en matière de préparation à la lutte contre les pollutions maritimes sont réunis sous le nom de « démarche Infra POLMAR ». Cette démarche s'articule autour d'une annexe du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dédiée à la gestion des pollutions maritimes, dit Plan Infra POLMAR. Ce plan de secours est conçu et continuellement enrichi par Vigipol. Il regroupe l'ensemble des documents opérationnels dont les collectivités ont besoin pour leur permettre de faire face à une pollution maritime lorsque le maire est Directeur des Opérations de Secours (DOS) et contribuer à la bonne gestion d'une pollution d'ampleur exceptionnelle dans le cadre du dispositif départemental ORSEC POLMAR Terre.

Conscient du risque de pollution maritime et des conséquences potentiellement très préjudiciables pour le territoire, l'EPCI souhaite engager une démarche Infra POLMAR avec Vigipol et coordonner la lutte contre la pollution maritime

Une coordination de la démarche à l'échelle de l'EPCI permet de définir et développer des synergies intercommunales (mutualisation de moyens, cohérence des actions, organisation des moyens de lutte), mais également de proposer une réponse concertée pour faire face à une pollution du littoral. C'est la raison pour laquelle, par délibération du 22 juin 2018, le conseil communautaire a proposé que les communes confient à l'EPCI la compétence « Coordonner la lutte contre la pollution maritime » ; cette compétence se limitant à une mission de coordination sans transfert des pouvoirs de police détenus par le maire.

En effet, au titre de son pouvoir de police, le maire doit « prévenir par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires [...] les pollutions de toute nature [...], de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure » (article L.2212-2-5 du CGCT).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (22 votants : 0 contre, 0 abstention (22 voix pour), Décide :**

- > se prononcer sur sa volonté d'engager la commune dans la démarche Infra POLMAR de la CCPBS proposée par Vigipol en apportant sa participation active au projet développé sur le territoire de l'EPCI;
- > de désigner un référent élu (Madame AUBREE-LIJOIR Marie-Claude) et un référent technique ( le responsable des services techniques )
- > pour suivre la démarche infra POLMAR et participer au groupe de travail chargé d'adapter la méthodologie générale élaborée par Vigipol aux spécificités du territoire intercommunal.

### **Informations et questions diverses**

1-Le Maire présente sur diaporama les esquisses du projet de végétalisation de la rue des fusillés de Pulguen, afin de valoriser cette entrée de ville en arrivant de Penmach.

2-M. Etienne Bellec s'étonne de lire dans la presse de ce jour la destruction prochaine du pont reliant Treffiagat et le Guilvinec. Il aimerait recevoir plus de précisions sur le plan B du port de plaisance. Le

Maire lui répond que la presse a omis de relayer que ce plan B du port de plaisance a été évoqué par M. Querneiz, Président du syndicat mixte Pêche/plaisance, lors d'une réunion datant du mois d'octobre.

3- Pierre Bruno informe qu'il a fait un point avec la presse au sujet de la réhabilitation de la Maison médicale. Il annonce que les travaux sont quasiment terminés à l'intérieur du bâtiment, malgré le retard lié à la défaillance d'une entreprise. Reste à trouver une entreprise de carrelage qui accepte de terminer les travaux de carrelage.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.